



Genève, le 14 juin 2024

**Communiqué de presse**  
**Prises de position du Centre sur les objets soumis en votation**  
**le 22 septembre 2024**

**Le Centre Genève a tenu hier soir une assemblée des délégués à l'Espace culturel du Bois-Des-Arts à Thônex pour prendre position sur les objets des votations du 22 septembre 2024.**

**Une quasi-unanimité en faveur de la réforme de la prévoyance professionnelle.**

Le sujet, relativement technique, a été présenté par un expert en prévoyance professionnelle. Les enjeux de la réforme ont été énoncés : assurer la pérennité du système de retraite, rendre l'emploi des seniors plus attractif et enfin améliorer la couverture des bas salaires et des temps partiels ainsi que des salariés ayant plusieurs activités. Cette réforme concerne ainsi en premier lieu les femmes qui seront mieux assurées par la LPP car aujourd'hui encore leur parcours professionnel est davantage composé de temps partiel et par conséquent de plus faibles retraites. Il a également été rappelé que les retraités actuels ne sont pas concernés par la réforme et qu'un supplément de rente est prévu pour la génération transitoire des plus de 50 ans. À la suite de la discussion, les délégués ont soutenu ce texte par 44 Oui et 4 abstentions.

**Une large majorité contre l'initiative biodiversité.**

Un débat contradictoire de qualité a eu lieu entre Robert Völki, représentant du Centre à la Commission consultative de la diversité biologique et François Erard, député et ancien directeur d'AgriGenève. L'initiative sur la biodiversité a pour objectif de transformer de vastes zones de notre pays en espaces protégés et donc intouchables, notamment pour la production agricole. Le constat sur la perte de biodiversité est alarmant et la situation en Suisse est pire que dans les pays voisins, notamment en raison d'un territoire exigu et densement peuplé. Toutefois, l'augmentation des zones « sanctuarisées » se fera inévitablement au détriment des terres agricoles et de la production locale, avec le risque d'accroître notre dépendance alimentaire vis-à-vis de l'étranger. Il a été relevé que l'on pouvait partager la préoccupation des initiants au sujet de la sauvegarde de notre environnement, des espaces naturels et de la biodiversité, tout en privilégiant une politique de collaboration mutuellement profitable avec les agriculteurs suisses qui ont pour mission constitutionnelle de conserver notre patrimoine naturel en rendant, chaque jour, leur production plus compatible avec la préservation de la biodiversité. À la suite des nombreuses prises de parole, les délégués ont refusé cette initiative par 27 Non, 7 Oui et 11 abstentions.

**Une quasi-unanimité en faveur de la loi « Pour une imposition allégée de l'outil de travail des entrepreneuses et entrepreneurs actionnaires ».** L'outil de travail d'un entrepreneur consiste en son entreprise, dont il est très souvent le fondateur et dans laquelle il travaille. Par conséquent, il détient une très large partie, si ce n'est la totalité, des actions. Ces actions ont une faible valeur sans la main-d'œuvre de l'entrepreneur mais sont pourtant taxées au taux de 1% à Genève, c'est-à-dire le taux le plus élevé de Suisse ! Cette loi propose la diminution de cet impôt sur la fortune a deux conditions cumulatives : que l'entrepreneur détienne plus de 10% des actions non cotées de la société et qu'il soit au bénéfice d'un contrat de travail avec la société. L'abattement pour une valeur de détention comprise entre 0 et 10 millions s'élèvera à 80% et de 40% pour une détention d'actions valant plus de 10 millions. Cette mesure reviendra à favoriser les petits entrepreneurs et les PME tout en empêchant un détournement de la réforme au profit des institutions financières d'investissements ou spéculatives. Ce rabais est estimé à 20 millions de francs de rentrées fiscales mais devrait rapidement être compensé par l'aspect dynamique de la mesure qui encouragera l'investissement dans l'économie genevoise et attirera de nouvelles PME dans notre canton. Pour toutes ces raisons, les délégués ont accepté cette loi par 44 Oui et 1 abstention.

**Une majorité contre la formation des enseignants du primaire réduite à 3 ans.**

Depuis 1995, la formation des enseignants du primaire se déroule lors d'un cursus universitaire sur quatre années. Le vote du Grand Conseil genevois visant à réduire ce cursus à 3 ans en l'alignant sur la pratique de la plupart des cantons suisses n'a pas convaincu les délégués centristes. Au cours du débat, plusieurs personnes ont exprimé leur réticence, considérant notamment que quatre années de formation n'étaient pas de trop pour faire face à des situations de plus en plus complexes dans les classes. La question de la qualité du cursus a été posée, notamment le besoin de renforcer l'expérience de terrain sur le modèle des HES. Il a toutefois été relevé que la diminution d'un an de la durée de formation n'était pas pertinente, de bonnes connaissances théoriques étant également essentielles pour assurer un enseignement de qualité. Les délégués ont refusé ce texte par 25 Non, 14 Oui et 3 abstentions.

**Contacts :**

Philippe Rochetin, président

Vincent Gillet, secrétaire général